



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial

Nantes, le - 6 JUIL. 2018

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire
22 mai 2018

L'ensemble des diaporamas projetés en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique: <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Mme KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, et M. Daniel Le DIRÉACH, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance.

Mme la préfète rappelle que cette réunion est la 7^e depuis le lancement du projet en novembre 2012. L'actualité du projet est marquée par la renégociation des tarifs de rachat par la puissance publique de l'électricité produite par les futurs parcs éoliens offshore avec les opérateurs de ces futurs parcs. Le projet avance, et pourra être lancé dès que toutes les autorisations auront été obtenues par EDF-EN et RTE. RTE dispose dès à présent de toutes les autorisations nécessaires à la construction des ouvrages de raccordement.

M. l'adjoint du préfet maritime salue la qualité du groupe de travail organisé par la préfecture maritime le 29 mars 2018. Il souligne que trois thèmes importants devront être pris en compte durant l'évolution du projet :

- La campagne en mer et plus précisément la diffusion d'information aux usagers de la mer et l'évolution de l'activité des pêcheurs,
- La prise en compte de nouvelles réglementations, notamment l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne et la note technique produite cet été par la direction des affaires maritimes concernant le sauvetage dans les parcs éoliens en zone maritime ;
- L'attente de la désignation des entreprises pour lancer le chantier.

La réunion est composée d'une présentation conduite par EDF-EN et d'une autre proposée par RTE. Ces deux présentations seront suivies d'un temps d'échanges entre les membres de l'instance.

1/ Présentation de l'avancement du projet, par M. DE LA LAURENCIE et Mme BOUX d'EDF-EN (cf diaporamas joints)

Suite à la présentation, les participants sont intervenus pour obtenir des précisions.

La mairie du Croisic souhaite avoir des précisions sur les fondations des éoliennes et le nombre de fixation par pieu de queues ou de jackets. Des forages en cours pourrait conduire à un nombre plus élevé que dans le projet initial.

M DE LA LAURENCIE indique que les fondations des éoliennes seront sur pieu et les sous-stations en treillis métalliques (jackets). Le nombre de fixations a été estimé à partir de données établies en 2013 au travers d'une campagne géotechnique qui avait pour objectif de calculer l'épaisseur de la roche. Ces estimations ont depuis été vérifiées et confirmées.

La mairie du Croisic souligne que la réglementation actuelle, qui indexe l'indemnisation liée à l'impact visuel au nombre d'habitants des villes concernées par le projet n'est pas adaptée. Saint-Nazaire devrait percevoir une indemnité plus importante que Le Croisic alors que le projet sera plus visible depuis cette dernière commune. La mairie souhaite que la législation soit revue sur ce sujet.

Mme la préfète indique que cette demande est à relayer aux parlementaires. Ils étaient conviés à cette réunion mais n'ont pas pu venir.

L'association SPCNE (Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement) interroge EDF sur le calcul de la quantité d'électricité produite par le parc. La présentation d'EDF-EN indique que cette production sera équivalente à la consommation électrique annuelle de 720000 habitants. Il est noté que ce nombre prend uniquement en compte les foyers et omet les équipements publics, et les industries. La consommation interne des éoliennes n'est pas mentionnée. En modifiant toutes ces données, la consommation d'électricité s'élève à 8,28 méga watts/h et non 5,25 méga watts/h comme présenté. Il est donc devenu impératif d'actualiser les données prises en compte. Il est également posé des questions plus techniques sur le réseau inter-éoliennes et leur fonctionnement interne.

Madame BOUX précise que le calcul sur l'équivalent consommation électrique ne concerne que les foyers et non le tertiaire, faute de références. La base chiffrée de 720000 habitants date de 2010/2011 et peut effectivement être mise à jour. La production ne tient pas compte de la consommation interne de l'éolienne qui est négligeable. Une réunion technique peut être organisée pour répondre plus précisément à ces questions.

La mairie de la Baule soulève la problématique de la renégociation des contrats de rachat. Il souhaite savoir s'il y aura un effet de recours des concurrents, connaître les choix techniques qui seront opérés et les impacts sur le projet. Monsieur DE LA LAURENCIE indique que le gouvernement a annoncé vouloir négocier avec les entreprises pendant deux mois. puis annoncera les projets qui seront maintenus. Six projets sont en renégociation et celui de Saint Nazaire est plus avancé que la majorité : certains n'ont pas encore lancé leur appel d'offres. Concernant la vie industrielle du projet, les entreprises qui répondent aujourd'hui à l'appel d'offres ont annoncé qu'elles pourraient intégrer les évolutions technologiques dans leurs offres.

Mme la préfète ajoute que l'État soutient la filière de l'éolien en mer, mais souhaite que ce soutien soit juste : si cette renégociation conduit à un report de la date de début des travaux, c'est dans l'intérêt général puisque la renégociation a pour objet d'obtenir des prix plus abordables pour les contribuables.

Mme BOUX fait un point sur les prix pratiqués en Europe. Si de fortes baisses de prix sont constatées en Europe du Nord, c'est parce que les constructeurs prévoient de doubler la productivité, ce qui entraîne logiquement une baisse du coût de production. Les ordres de prix sont actuellement similaires à ceux pratiqués en France, soit 190 euros méga watt/ heure. En Allemagne, le prix s'élève à 180 euros méga watt/heure. L'accès à de nouveaux équipements permettra de faire encore mieux. La filière industrielle est en train de se créer en France, avec notamment des installations à Montoir et Cherbourg. La renégociation des prix devrait aboutir fin juin, ce qui est compatible avec le démarrage du projet de Saint-Nazaire.

L'association France Nature Environnement souligne que l'organisation d'une réunion dédiée au facteur environnemental du projet pourrait être utile, en vue de l'étude du bilan des suivis environnementaux du projet qui sera disponible après les travaux.

Mme BOUX explique que ce souhait a été émis lors du groupe de travail du 29 mars 2018 et qu'il est en étude.

L'association UDPN souhaite connaître la teneur des peintures qui seront utilisées pour la couverture des pieux.

Mme BOUX précise que les pieux seront bruts et les pièces de transition seront recouvertes de peinture pour des raisons de sécurité maritime.

2/ Point sur la préparation des travaux pour le raccordement du parc, par M. MACÉ et M. CORALLO de RTE (cf diaporama joint)

Suite à la présentation, les participants sont intervenus pour obtenir des précisions.

La mairie de la Baule souhaite des précisions sur les plantes choisies pour la végétalisation du poste de Seduan dans la mesure où la région est fragile d'un point de vue environnemental et qu'elle supporterait difficilement l'installation d'une plante envahissante. M. DE LA LAURENCIE répond que ce sont des espèces locales qui seront implantées et que le choix de ces plantes se fera au cours d'un groupe de travail.

L'association France Nature Environnement souligne la qualité du plan de compensation sur le site de Prinquiau. L'étude d'impact avait prévu une restauration de la zone humide à hauteur de 1500m², et RTE propose d'étendre cette zone à 5000m².

L'association SPCNE demande des compléments d'informations sur la longueur des pales des éoliennes, sur le nombre de rotation et la vitesse atteinte en bout de pale. Elle pose également une question sur la puissance fournie par les éoliennes.

Mme BOUX avance que la recherche et développement poursuit ses travaux sur ces points précis. Les réponses pourront être fournies lors de la prochaine réunion technique organisée par EDF-EN.

Mme la préfète conclut la séance en proposant que le groupe de travail sur le projet se réunisse, en fonction du calendrier de l'avancement du projet, sur l'une des thématiques d'actualité parmi les différentes thématiques du projet. Le prochain groupe pourrait être axé autour du thème de l'environnement. L'instance de concertation se réunira l'année prochaine. Elle constate avec satisfaction que les travaux de cette instance vont dans le sens des objectifs qui avaient été fixés par le Gouvernement, à savoir un lieu de dialogue privilégié tout au long de la vie du projet.


Nicole KLEIN